

Georges SAINT-MARTIN

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Les Choralis - 5, Rue de Rome

12 000 RODEZ

Tel. : 05-65-68-13-94

Fax : 05-65-68-79-06

SAINT-MARTIN.Georges@wanadoo.fr

CHAMBRE DE METIERS

ET DE L'ARTISANAT

AVEYRON

BP 50

12033 RODEZ CEDEX 9

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011

Membre d'une Association de Gestion Agréée, le règlement par chèques est accepté.

Georges SAINT-MARTIN

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Les Choralis - 5, Rue de Rome

12 000 RODEZ

Tel. : 05-65-68-13-94

Fax : 05-65-68-79-06

SAINT-MARTIN.Georges@wanadoo.fr

**CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT AVEYRON**

B.P. 50

12033 RODEZ CEDEX 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AVEYRON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Compagnie. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

CSN

Je certifie que les comptes annuels, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AVEYRON à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé au numéro 6 de l'annexe concernant les informations complémentaires.

II – Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les autres éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note de l'annexe libre expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AVEYRON, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Estimations comptables

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AVEYRON décrite dans l'annexe sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Conclusion

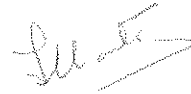
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau de la Compagnie et dans les documents adressés aux membres de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AVEYRON sur la situation financière et les comptes annuels.

RODEZ, le 07 Juin 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. L.' followed by a stylized flourish.

DET

BILAN DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AVEYRON au 31/12/2011

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	Brut (€)	Amortissement provisions (€)	Net (€)	Net (€)
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	4 513,87	4 513,87	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	72 034,32	47 703,52	24 330,80	41 730,69
Sous-total	76 548,19	52 217,39	24 330,80	41 730,69
Immobilisations corporelles				
Terrains	62 446,94	-	62 446,94	62 446,94
Agencements et aménagements de terrains	97 584,87	80 379,35	17 205,52	29 256,06
Constructions	11 639 823,92	3 848 825,59	7 790 998,33	2 082 250,73
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	1 932 650,89	1 766 023,61	166 627,28	221 171,17
Autres immobilisations corporelles	2 418 007,35	2 231 360,47	186 646,88	189 007,22
Avances et acomptes	-	-	-	-
Sous-total	16 150 513,97	7 926 589,02	8 223 924,95	2 584 132,12
Immobilisations financières				
Titres immobilisés	11 501,53	-	11 501,53	11 501,53
Prêts	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	152,45
Autres Créances immobilisées	280 506,19	-	280 506,19	280 506,19
Sous-total	292 007,72	-	292 007,72	291 855,27
TOTAL I	16 519 069,88	7 978 806,41	8 540 263,47	2 917 718,08

152

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	Brut (€)	Amortissement provisions (€)	Net (€)	Net (€)
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Fournisseurs débiteurs	-		-	
Clients et comptes rattachés	233 548,70	-	233 548,70	126 425,53
Personnes et comptes rattachés	0,01	-	0,01	1 435,59
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	4 029 805,25	-	4 029 805,25	1 263 395,15
Autres créances - Autres produits à recevoir	334 651,53	-	334 651,53	443 056,47
Comptes transitoires ou d'attente -personnel et comptes rattachés	-	-	-	468,23
TOTAL II	4 598 005,49	-	4 598 005,49	1 834 780,97
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Caisse	60,61	-	60,61	42,48
Comptes courants	242 018,73	-	242 018,73	93 219,92
TOTAL III	242 079,34	-	242 079,34	93 262,40
Charges constatées d'avance	46 540,07	-	46 540,07	211 297,21
REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercice	-	-	-	-
TOTAL IV	46 540,07	-	46 540,07	211 297,21
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	21 405 694,78	7 978 806,41	13 426 888,37	5 057 058,66

BILAN DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AVEYRON au 31/12/2011

PASSIF	Exercice 2011 Avant affectation (€)	Exercice 2010 Avant affectation (€)	Exercice 2011 Après affectation (€)	Exercice 2010 Après affectation (€)
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotation initiale	-	-	-	-
Dons et legs en capital	-	-	-	-
Affectation	2 047 693,53	2 029 976,42	1 849 764,59	2 047 693,53
Réserves				
Autres réserves (réserves facultatives)	-	-	-	-
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 197 928,94	17 717,11		
Subventions d'investissement	11 228 338,73	5 873 978,73	11 228 338,73	5 873 978,73
Subventions d'investissement inscrites au comptes de résultat (à déduire)	- 4 620 432,02	- 4 463 372,99	- 4 620 432,02	- 4 463 372,99
TOTAL I	8 457 671,30	3 458 299,27	8 457 671,30	3 458 299,27
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques			20 000,00	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			-	-
TOTAL II			20 000,00	-

PASSIF	Exercice 2011 Avant affectation (€)	Exercice 2010 Avant affectation (€)	Exercice 2011 Après affectation (€)	Exercice 2010 Après affectation (€)
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts			858 144,14	631 913,99
Avances de l'Etat et autres collectivités territoriales			-	-
Comptes courants créditeurs			1 215 326,31	-
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs			2 381 768,71	560 401,46
Fournisseurs d'immobilisations			-	-
Clients et comptes rattachées			-	-
Personnels et comptes rattachés			45 676,72	45 583,44
Sécurités sociale et autres organismes sociaux			396 480,34	318 233,04
Etat et autres collectivités publiques			-	-
Autres dettes (y.c. 47)			51 820,85	42 627,46
Produits constatés d'avance			-	-
TOTAL III			4 949 217,07	1 598 759,39
TOTAL GENERAL (I + II + III)			13 426 888,37	5 057 058,66

650

Georges SAINT-MARTIN

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Les Choralis - 5, Rue de Rome

12 000 RODEZ

Tel. : 05-65-68-13-94

Fax : 05-65-68-79-06

SAINT-MARTIN.Georges@wanadoo.fr

**CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT AVEYRON**

**B.P. 50
12033 RODEZ CEDEX 9**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2011



En ma qualité de Commissaire aux Comptes de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AVEYRON, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

J'ai été avisé d'une convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, qui s'est poursuivie au cours de l'exercice.

La CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AVEYRON a pris en charge une quote-part du loyer de la Société Civile Immobilière des Métiers pour un montant de 109 595,40 € dont elle est associée.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il m'appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en oeuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Fait à Rodez,
Le 07 Juin 2012**

